

Actualités

• Le risque inondation dans le Plan Seine

Une grande nouvelle : le Plan Seine est en train de voir le jour après les plans Loire et Rhône.

La prévention des inondations fait partie des enjeux principaux du Plan. Il définit et met en œuvre un programme global pluriannuel de réduction des effets d'une crue majeure, similaire à celle de 1910.

Trois actions sont proposées :

1. Réduction de la vulnérabilité

- des actions de communication d'envergure à destination des populations concernées ;
- la pose de repères de crues ;
- les entreprises et gestionnaires de parcs immobiliers situés en zone inondable doivent être invités à réaliser des diagnostics de vulnérabilité permettant d'évaluer les conséquences d'une crue et de proposer des mesures permettant de les réduire ;
- l'accélération de la mise en œuvre des PPR, plan de prévention des risques, non encore approuvés dans les secteurs concernés devra nécessairement être un objectif du Plan. La révision de PPR dans l'objectif d'y inscrire des mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bâti existant pourra être envisagé. L'inscription dans les PPR de telles dispositions permet, en effet, aux propriétaires de bénéficier des subventions du fonds Barnier.

L'ordre de grandeur du financement nécessaire aux opérations de réduction de la vulnérabilité serait de quelques centaines de milliers d'euros (hors travaux de mise en sécurité). Les bénéfices attendus peuvent atteindre 30 à 40 % des dommages par analogie avec une étude INTERREG conduite sur le bassin international de la Meuse.

2. Faire évoluer les pratiques avec les maîtres d'ouvrage et partenaires

En aval de Paris, l'Entente Oise Aisne est le maître d'ouvrage présent sur l'ensemble du bassin.

Sur les axes en amont de Paris, deux établissements publics sont présents : l'Institution des Grands Lacs de Seine et l'Entente Marne. L'institution des Grands Lacs de Seine qui se porte maître d'ouvrage du projet de ralentissement des crues sur « la Bassée » souhaite un examen au plus haut niveau, pour préciser les intentions de participation de chacun. De son côté, l'Entente Marne développe un projet de prévention des inondations en synergie avec l'Institution des Grands Lacs de Seine.

Les conseils généraux et régionaux, qui ont montré un vif intérêt pour ces questions, sont les partenaires de ce projet.

3. Prévision, alerte et gestion de crise

Cela peut se traduire notamment par une déclinaison du plan de secours spécialisé en plans communaux de sauvegarde : appui méthodologique aux communes pour l'élaboration de tels documents avec le relais des associations départementales des maires.

Source : La Seine en partage
www.seineenpartage.com

• L'Europe du risque à Orléans : le CEPRI

Le projet du CEPRI, Centre européen de prévention du risque d'inondation est en voie de proche aboutissement. Sa finalité : l'aide aux collectivités locales et aux acteurs locaux pour développer une pratique efficace de prévention du risque d'inondation. Les partenaires sont le Conseil général du Loiret et d'autres collectivités pionnières en la matière : la ville et l'agglomération d'Orléans, la Région Centre, l'Etablissement public Loire, l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin, l'Assemblée des départements de France et avec un appui fort du ministère de l'Ecologie et du développement durable.

☞ Trois grandes missions

1. fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
2. animer un lieu de référence pour l'information et l'échange technique ;
3. être le relais des intérêts des collectivités auprès des instances nationales et européennes.

☞ Des actions prévues dès 2006

la mise en place du *Plan familial de mise en sécurité face au risque d'inondation*, sa diffusion test sur la ville d'Orléans et sa mise à disposition à d'autres

- collectivités ;
l'élaboration d'un diagnostic de la vulnérabilité d'un logement en zone inondable et son déploiement test
- auprès de collectivités volontaires ;
la diffusion de deux diagnostics de vulnérabilité des
- entreprises ;
un appui méthodologique et technique au Programme d'intérêt général *réduction de la vulnérabilité de l'habitat au risque d'inondation* mené par l'agglomération Orléans Val de Loire et l'ANAH, Agence nationale pour l'amélioration de
- l'habitat ;
un accompagnement technique et méthodologique de l'Etablissement public Loire pour la mise en place d'une action sur la mémoire et la conscience du risque dans le cadre de la commémoration de la
- crue de 1856 ;
un appui méthodologique à des partenaires volontaires, pour la conception, la mise en place et l'animation d'un programme de réduction de la vulnérabilité des biens publics et des activités économiques au risque d'inondation, à une échelle régionale.

☞ une équipe en constitution

Le CEPRI devrait s'appuyer, à terme, sur une équipe de cinq experts. Son futur directeur, Nicolas-Gérard Camp'huis, est mis à disposition du Conseil général du Loiret pour achever la mise en place du CEPRI.

Il dirigeait, depuis janvier 1995, l'équipe pluridisciplinaire du plan Loire grandeur nature au sein de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Avec l'appui de l'Etat et de l'Etablissement public Loire, cette équipe a été l'un des précurseurs en France de la définition d'une stratégie globale de réduction du risque d'inondation et de l'élaboration de diagnostic de la vulnérabilité des personnes et des biens au risque d'inondation.

Source : CEPRI www.cepri.net-emilie leden@cg45.fr

Outils

• Les PAPI, programmes d'actions de prévention des inondations

Nés d'un appel à projet du MEDD lancé en octobre 2002 (par circulaire du 01/10/2002), les PAPI visent à rassembler l'Etat et les collectivités territoriales autour d'initiatives communes conduites sur des bassins versants et destinées à réduire les conséquences des inondations.

Les PAPI présentent l'originalité de **traiter les bassins versants de manière globale par des actions multiples** tout en coordonnant l'intervention de différents maîtres d'ouvrage potentiels.



Quarante deux programmes d'actions ont été retenus. Trente-deux font l'objet de programmes d'actions complets (en rose) et dix autres se limitent à des programmes d'études (en vert).

Presque tous les bassins sur lesquels des crues importantes (lentes ou torrentielles) ont été enregistrées depuis une quinzaine d'années font partie des bassins expérimentaux (Somme, Odet, Saône, Meuse, bassin des Gardons, de l'Ouvèze, de la Siagne, du Vidourle, ...).

Ainsi, près d'un quart du territoire métropolitain sera couvert par un PAPI.

L'objet des PAPI

Ils peuvent comprendre tout ou partie des 5 volets suivants :

1. le ralentissement dynamique : recréer des zones d'expansion des crues en amont pour retarder l'écoulement des eaux. C'est l'action phare des PAPI ;
2. les protections locales : aménagement des cours d'eau, entretiens des lits... ;
3. la prévention et l'alerte : amélioration des connaissances hydrauliques et hydrologiques, réseaux de mesures, accès à l'information, meilleure gestion de la crise ;
4. les mesures de réduction de la vulnérabilité : parmi elles, celles qui seront imposées dans le PPRI, plan de prévention des risques d'inondation, pourront bénéficier d'un financement de l'Etat ;
5. la conscience du risque : informer le public sur l'existence du risque (plaquettes, repères de crue, sensibilisation des élus...).

☞ Les EPTB dans les PAPI

Les EPTB, Etablissement publics de bassin (voir *Lettre MRN n°2, p.3*), s'inscrivent naturellement dans le cadre des PAPI. Onze EPTB sont aujourd'hui porteurs ou partenaires de PAPI. (voir ci-dessous, le cas de la Saône)

L'Etablissement public Loire et le Conseil général de la Loire ont impliqué la MRN dès l'origine dans le PAPI Loire amont. Le correspondant prévention a été associé à une action de formation des élus et de leurs collaborateurs.

• Le Syndicat mixte Saône et Doubs : du plan de gestion, au CVI et au PAPI...

La politique de prévention du Syndicat mixte Saône et Doubs (SMSD), constitue une chaîne contractuelle exemplaire.

Le plan de gestion du Val de Saône (72 600 ha de plaine alluviale sur 230 communes), adopté en 1997, propose 100 orientations de gestion mettant en parfaite adéquation les différents enjeux de la vallée.

Le contrat de vallée inondable (CVI), signé en 2004, constitue le premier document contractuel quinquennal d'application. Ainsi, 47 actions du volet de gestion de l'inondabilité du CVI ont été reprises dans le PAPI Saône.

Le PAPI de la Saône

Le SMSD, a lancé le PAPI de la Saône en février 2004 qui a généré la mise en œuvre de nombreuses actions :

- 5 communes ont fait l'objet de lancement d'une étude de protection rapprochée des lieux habités denses ;
- 10 casiers agricoles endigués ont fait l'objet de lancement d'études de restauration du champ d'expansion des crues, dont un site de 1500 ha protégé actuellement contre des crues centennales ;
- le recensement des repères historiques de crues a permis de créer une base de données contenant 250 sites et de proposer 70 nouveaux sites de pose ;
- enfin, la communication sur le risque est déjà bien activée, comme le témoigne l'organisation du premier salon national sur la prévention des inondations, PREVIRISQ, qui s'est tenu en octobre 2005 à Mâcon (*Lettre MRN n°6, p.3*).

Chacune de ces applications a fait l'objet d'une estimation et d'une programmation financière. Elles s'inscrivent dans un programme de 26 millions d'euros répartis en études, travaux, communication et animation, impliquant le plus possible les structures locales (collectivités, communes, syndicats, associations,...).

Cette année, plusieurs études de grande ampleur seront lancées par le SMSD. Il s'agit notamment :

- d'une modélisation hydraulique de la Saône aval ;
- d'une étude du ralentissement dynamique des crues sur le bassin versant par la mise en place d'ouvrages de stockage ;

Outils (suite)

- d'une expérimentation de réduction de la vulnérabilité de l'habitat individuel et des entreprises. Celle-ci est basée sur la mise en œuvre, dans le bâti existant, de techniques de construction et d'équipements adaptés, permettant de réduire les impacts d'une inondation et d'accélérer le retour à la normale. Les aménagements ainsi réalisés bénéficieront d'un financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « fonds Barnier », lorsqu'ils seront prescrits par les communes couvertes par un plan de prévention des risques (PPR).

Sur la Saône, ce dispositif sera complété par la mobilisation du financement de collectivités signataires du CVI.

Source : Syndicat mixte Saône et Doubs

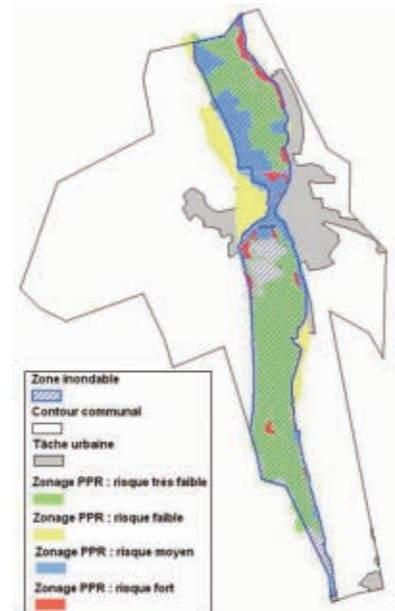
www.smesd.com

• L'apport des données d'occupation du sol à l'observation de la vulnérabilité

Les bases de données cartographiques d'occupation du sol, issues du traitement de photographies aériennes ou d'images satellites, permettent de produire de l'analyse territoriale. L'offre en la matière est importante et les bases disponibles, qualifiées par leur nomenclature, géométrie et actualité sont assez hétérogènes¹.

L'objectif est ici d'éclairer la profession sur l'apport de ces données à l'observation de la vulnérabilité d'un territoire aux inondations. Dans un premier temps, et dans la continuité de l'étude relative à la répartition des logements inondables par bassin versant présentée dans la *Lettre* n°7, la connaissance de la répartition sur une commune² d'un « stock » d'enjeux, résidentiels (en rouge sur la carte ci-dessous³) ou professionnels (en jaune sur cette même carte), facilite la détermination de son exposition aux inondations (enveloppe de crue en bleu).

Puis, pour les communes déterminées à forte exposition disposant d'un PPR, l'observation du croisement de l'aléa et de l'occupation du sol d'une part, et d'autre part, des différents zonages réglementaires, semblerait fournir de précieux éléments à considérer dans la conception d'un indicateur de pertinence d'un PPR en vigueur.



Exemple : commune de Brionne (27)⁶

Ici, 43% des enjeux urbains sont soumis à un règlement alors que seuls 35% sont en zone inondable. Précaution ?

¹ Voir « Les bases de données géographiques d'occupation du sol », CERTU, 2005

² Source : Géofla IGN

³ Données Corine Land Cover 2000

⁴ Source : EPAMA

⁵ Données INSEE RP99 et NES

⁶ Source données aléa et zonages : DIREN Haute-Normandie. Interprétation du niveau de risque par la MRN

L'association Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) a été constituée en mars 2000 par la FFSA et le GEMA suite aux événements naturels de la dernière décennie et particulièrement de l'année 99. Elle fait partie des groupements techniques de la profession hébergés par le GIE GPSA.

La Lettre d'information de la Mission Risques Naturels

mai 2006 - numéro 9 - SPÉCIAL INONDATIONS

Editorial

De nouvelles initiatives pour la prévention des inondations : vers une masse critique ?

Ce 11 mai à Paris, un colloque - table ronde, organisé par la Mission risques naturels et l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) permettra de revenir sur l'utilisation de l'information géographique pour la prévention du risque inondation, dans le double contexte :

- de l'actualité européenne des propositions de directives « inondations » d'une part et « INSPIRE* » d'autre part,
- de l'actualité française relative à la mise en œuvre du décret relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs d'une part et aux réflexions consécutives aux rapports de mission interministérielle sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, d'autre part.

A en juger par le nombre d'inscrits, les sujets proposés correspondent à un regain d'intérêt et une volonté de débat entre représentants des pouvoirs publics et de différents composants de la société civile, dont de nombreux assureurs, courtiers et réassureurs. Si le prochain numéro de la *Lettre* rendra compte de ces présentations et discussions, figure déjà ici une évaluation par la MRN de l'apport des données d'occupation du sol pour l'évaluation de l'exposition des territoires.

Pour compléter cette abondante actualité sur la prévention des inondations, cette *Lettre* fait état d'informations préparées en collaboration avec nos interlocuteurs et partenaires : la Seine en partage (Plan Seine), le Syndicat mixte Saône et Doubs (PAPI) et le CEPRI, Centre européen pour la prévention des risques d'inondations (aboutissement d'un projet de création).

*Infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne



www.mrn-gpsa.org

Sommaire

Actualités

- Le risque d'inondation dans le Plan Seine
• Page 2
- L'Europe du risque à Orléans : le CEPRI
• Page 3

Outils

- Les PAPI, programmes d'actions de prévention des inondations
• Page 3
- Le Syndicat mixte Saône et Doubs : du plan de gestion, au CIVI et au PAPI
• Page 3 et 4

- L'apport des données d'occupation du sol à l'observation de la vulnérabilité
• Page 4

Agenda

- 11 mai** : conférence AFPCN et MRN sur les perspectives européennes en matière d'information géographique sur le zonage des inondations.

Contact : secrétariat de la MRN

- du 14 au 16 juin** : Atelier « Education des risques majeurs » dans le cadre du colloque du Comité français de la décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable : « Avancées et propositions en matière d'éducation pour le développement durable ».

www.decennie-france.fr

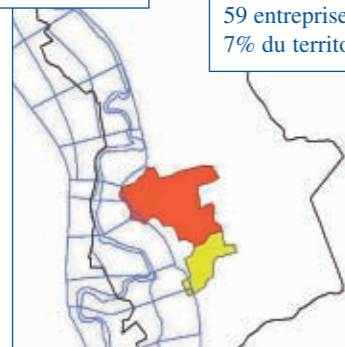
Connaissance aléa⁴

Riveraine de la Meuse
24% du territoire en zone d'aléa
2m d'eau pour crue centennale

X

Connaissance enjeux⁵

Connaissance enjeux⁵
1415 habitants
484 maisons individuelles
18 logements en habitat collectif
59 entreprises
7% du territoire urbanisé



= Faible exposition

Exemple : commune de Dieue sur Meuse (55)